



UN PAS AVEC VOUS

Bulletin d'informations générales de la Municipalité de Mauborget

N° 02 novembre 2014 /ag

Déchetterie de la Côte

Nous vous informons que la déchetterie est fermée durant la saison hivernale, jusqu'au 31 mars 2015, selon les conditions d'enneigement.

Nous vous prions de ne déposer aucun déchet encombrant sur le site de la Magnenaz.

Nous vous rendons attentif qu'en cas de gros débarras, vous avez la possibilité de déposer vos déchets chez Strid directement **du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

SAMEDI : FERME, moyennant une autorisation spéciale délivrée par la Commune de Mauborget.

Nous profitons également pour remercier toutes les personnes qui effectuent le tri de leur déchet et encourageons vivement les réfractaires à produire le même effort.

M.Josette Jau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au ☎ 078/690.17.10

Sapins de Noël

Les personnes désirant un sapin de Noël sont priées de s'annoncer auprès de M.Stéphane Roulet ☎ 024/436.12.72 ou ☎ 079/381.17.54, et ce jusqu'au 15 décembre 2014.

Bois de feu

Les personnes désirant obtenir du bois de feu peuvent s'adresser auprès de Sven Matthey-de-l'Etang ☎ 079/378.42.18.

Prochain conseil général

Le dernier conseil général de l'année aura lieu le 12 décembre 2014. La convocation sera affichée prochainement au pilier public.

Factures communales

Les factures concernant la commune de Mauborget sont à adresser à la Municipalité pour le 15 décembre 2014 dernier délai.



Fête de Noël

La fête de Noël aura lieu le

mardi 23 décembre 2014
à 20h15
à la Chapelle

Toute personne désirant participer à l'organisation de la fête peut prendre contact avec M. Jean-Christophe Jaermann, pasteur, ☎079 294 44 57

Venez nombreux partager un petit moment de convivialité et de recueillement.



La Municipalité



MUNICIPALITÉ DE MAUBORGET

Législature 2011 - 2016

Claude ROULET
Syndic

☎ 024/436.17.42

☎ 076/422.53.70

Remplaçant :
Stéphane Roulet



Administration générale, police, information,
finances, aménagement du territoire,
office du travail, tourisme, ADNV, Protection
civile, service du feu

Stéphane ROULET
Vice-syndic

☎ 024/436.12.72

☎ 079/381.17.54

Remplaçant :
Sven Matthey-de-l'Etang



Eau potable, forêts,
éclairage public,
instruction publique (Ecoles)

Sven MATTHEY-DE-L'ETANG
Municipal

☎ 024/436.18.08

☎ 079/378.42.18

Remplaçant :
Josette Jau



Déneigement, route et chemins, Temple et
culte.

Josette JAU
Municipale

☎ 078/690.17.10

Remplaçant :
José Felchlin



Bâtiment, Déchetterie, cimetière, parcs

José FELCHLIN
Municipal

☎ 024/436.12.17

☎ 079/592.82.35

Remplaçant :
Claude Roulet



Domaine et pâturages, sécurité sociale, LIM,
épuration E.U. - E.S.

Annick GANDER
Secrétaire municipale

☎ 024/436.16.52

☎ 079/736.35.37

Remplaçant (e) :
- vacant -



Boursière communale

MARGOT Monique, Fiez : ☎ 024/436.18.23

Etat-civil (Yverdon) :

☎ 021/557.07.07

Contrôle des habitants et assurances sociales :

A Sainte-Croix, ☎ 024/455.41.41



Horaires déchetteries :



SITE DE LA CÔTE

Déchets encombrants, bois, Ferraille, déchets verts

(ne pas les déposer sur le site de la Magnenaz !!!)

Ouverture

Tous les mercredis soir de 19h00 à 20h00 durant la saison d'été.
Fermée durant la saison hivernale selon les conditions d'enneigement.

Consulter le pilier public pour plus d'informations

SITE DE LA MAGNEAZ

Ouverture

Tous les mercredis de 08h à 20h

Tous les dimanches de 08h à 20h

Déchets ménagers et verre

Ordures ménagères, pet, aluminium, fer blanc, capsules **NESPRESSO UNIQUEMENT**, piles, huile, déchets spéciaux sont à déposer dans les conteneurs prévus à cet effet.

LE PET C'EST : uniquement les bouteilles de boissons.

Refusé : huile, vinaigre, lait, tout autre emballage plastique. Eliminer dans les ordures ménagères.

LE FER BLANC C'EST : uniquement les boîtes de conserves et couvercles de bocaux

Papier/carton :

Les papiers peuvent être déposés en vrac dans les conteneurs en plastique prévus à cet effet et ne pas les mettre dans des cabas de supermarché. Les cartons doivent être pliés.

Concernant le tri, voici la marche à suivre

Le papier c'est :

Papier de bureau, enveloppes (avec fenêtres), les magazines en papier glacé (sans les emballages en plastique !), les journaux, les annuaires téléphoniques... en bref, tout ce qui entre dans votre boîte à lettre !

Le carton c'est :

Les cartons d'emballage (sans le polystyrène ou plastique), les enveloppes en carton, le carton ondulé, le papier d'emballage, les cabas de supermarché

Les indésirables

Les papiers de ménage, mouchoirs, papier-cadeau, les nappes et serviettes en papier, les autocollants, les berlingots, et tous les papiers et cartons sales **doivent être jetés dans les sacs poubelle.**

Nous vous remercions de bien vouloir faire preuve de bonne volonté et de trier correctement vos déchets et de les déposer aux heures d'ouverture aux endroits prévus.

Toute information concernant le tri ou le dépôt des ordures ménagères peut être obtenue auprès de Mme Josette JAU ☎ 078/690.17.10

Appareils électriques, appareils ménagers, etc.

Tous les appareils électriques ou ménagers doivent être déposés gratuitement auprès de la STRID ou auprès d'un revendeur.